

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 19905

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

A la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« les dérogations »,

les mots :

« la suspension des plafonds ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel